

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: 1 (2004)

Heft: 3

Artikel: Vers une intensification du débat et de la collaboration interdisciplinaire?

Autor: Zuppinger, Urs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers une intensification du débat et de la collaboration interdisciplinaire?

Dans les comptes-rendus d'entretiens qui forment le corps de la partie thématique de ce numéro de *collage*, des praticiens d'autres disciplines du territoire se prononcent à chaque fois simultanément sur les deux questions suivantes:

- Quelle est la contribution de ma discipline à l'aménagement du territoire ?
- Quelle position ai-je en tant que praticien de ma discipline face au travail des urbanistes/aménagistes ?

Le présent article s'interroge sur les enseignements que les urbanistes/aménagistes que nous sommes peuvent tirer de ces prises de position. Il essaie de traduire les résultats d'une soirée de bilan du comité de rédaction de ce numéro.

Des prémisses favorables

Il est intéressant de constater, à la lecture des comptes-rendus d'entretiens, que tous les professionnels interviewés manifestent un très grand intérêt pour l'aménagement du territoire tout en témoignant d'une conscience aiguë qu'ils ont une contribution spécifique à fournir à partir de compétences attachées à une thématique particulière: le foncier, la mobilité, le paysage, l'environnement, la nature.

Mais ces interviews font aussi apparaître un certain questionnement quant au rôle des professionnels attitrés de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et ce questionnement contient de façon implicite une demande de redéfinition de la répartition des tâches entre métiers du territoire. Avancée sans agressivité, cette revendication s'appuie à chaque fois sur une argumentation précise qui est cependant très différente d'un groupe professionnel à l'autre.

Ainsi, les ingénieurs-géomètres font valoir que l'on ne peut faire abstraction du foncier dont ils sont les spécialistes, lorsqu'on pratique l'aménagement du territoire dans le contexte socio-économique de notre pays. De plus, ils laissent entendre qu'ils sont peut-être mieux à même d'assumer l'aménagement des zones agricoles que les urbanistes.

Les paysagistes nous font sentir que l'aménagement du territoire aurait tout à gagner de leur approche sensible du sol et de la création et de leur savoir tranquille que le temps travaille le projet.

Les ingénieurs des transports mettent en avant que la mobilité des utilisateurs et l'accessibilité du territoire constituent des facteurs essentiels du développement territorial et ils en déduisent que les urbanistes ne peuvent tout simplement pas se priver de leurs compétences.

Les professionnels du milieu naturel et rural ne contestent pas le fait d'assumer des prestations de spécialistes, mais ils laissent entendre qu'ils sentent une ouverture à l'élaboration d'un langage commun afin d'arriver à des solutions qui soient compréhensibles pour tous et ils invitent les aménagistes à compter sur la capacité de «généraliste» de chaque spécialiste.

Ces prises de position sont encourageantes et instructives. Elles semblent indiquer que les conditions sont réunies, dans le paysage professionnel des métiers du territoire, pour aller dans le sens d'une intensification du débat et de la collaboration interdisciplinaire. De plus, elles contiennent des indications utiles pour savoir dans quel cas de figure il y a lieu de développer la collaboration interdisciplinaire avec d'autres disciplines du territoire.

Une perspective qui ne va pas de soi

Ces prises de position ont aussi le mérite d'obliger les urbanistes/aménagistes que nous sommes à nous interroger sur notre propre contribution professionnelle, sur la représentation que nous en avons et sur l'utilité que nous attribuons à une intensification de la collaboration interdisciplinaire: Est-elle vraiment nécessaire au stade actuel du développement territorial et si oui dans quelles circonstances ?

Serions-nous prêts, le cas échéant, d'abandonner l'idée que les visions prospectives d'ensemble sont de notre ressort à nous, en matière de développement territorial? – Serions-nous disposés à nous ouvrir aux visions globales que d'autres métiers du territoire construisent à partir de leurs points de vue spécifiques parce que nous avons pris conscience qu'elles constituent un enrichissement utile à la compréhension de l'organisation du territoire et de son développement? – Serions-nous prêts à admettre que l'urbaniste/aménagiste n'a, somme toute, qu'un autre rapport spécifique au territoire, plus hypothétique et plus difficile à cerner que celui des paysagistes ou des ingénieurs-géomètres, mais

► Urs Zuppinger,
Raumplaner Lausanne,
(Tel. 021-323 15 61,
urs.zuppinger@bluewin.ch)

Zusammenfassung

Die interdisziplinäre Diskussion intensivieren

Die Diskussion mit Fachleuten aus der Raumplanung verwandten Sachgebieten hat das grosse Interesse an der Raumplanung und das klare Bewusstsein, dass jeder Fachzweig einen spezifischen Beitrag zu leisten hat, sichtbar gemacht, aber auch unklare Vorstellungen über die Rolle der eigentlichen Raumplaner und den Wunsch nach einer gewissen Neuauftteilung der Arbeit unter den unterschiedlichen Sachgebieten erkennen werden lassen.

Die Argumentation der Befragten stützt sich jeweils auf konkrete Beispiele aus der Berufspraxis. Sie enthält konkrete Anhaltspunkte für eine Vertiefung der gegenseitigen Zusammenarbeit und implizit die Anregung, dass auch wir Raumplaner unseren Berufsbeitrag hinterfragen sollten: Was macht im heutigen Kontext unsere Besonderheit aus? Ist unser Anspruch auf ein Kompetenzmonopol im Bereich der Entwicklung von Zukunftsvisionen noch legitim? Sind wir bereit, auf die Sichtweisen einzugehen, die andere Experten von ihrem spezifischen Standpunkt aus entwickeln?

Die Interviews zeigen aber auch deutlich, dass unterschiedliche Gesetzesunterlagen, Arbeitsmethoden, Wissensgrundlagen und Wertesysteme Verständnis- und Bezugsschwierigkeiten schaffen, die nur durch ein sorgfältiges Prozessdesign und ein umsichtiges Auftragsmanagement überwunden werden können. Um das Synergiepotential der Berufslandschaft der Raumplanung besser auszuschöpfen und eine gemeinsame Berufskultur aufzubauen, sollte jede konkrete interdisziplinäre Zusammenarbeit bewusst als Lernprozess konzipiert und umgesetzt werden.

non moins particulier? – Serions-nous disposé à tenter de clarifier, dans l'intérêt du dialogue avec les autres métiers du territoire, ce qui fait la spécificité de la contribution professionnelle des urbanistes/aménagistes?

Peu importe la réponse que chaque membre de notre corporation peut être amené à donner à ce genre de questions. L'intérêt des interviews réside dans le fait que leur lecture nous incitent à nous les poser, car la remise en question de notre rôle professionnel qu'elles suscitent ne peut être que salutaire.

Des barrières à ne pas sous-estimer

Pour finir, la lecture des comptes-rendus nous rappellent ce que la pratique nous enseigne tous les jours: La volonté de dialogue ne saurait suffire pour assurer une collaboration interprofessionnelle efficace. Encore faut-il réussir à dépasser les difficultés de compréhension et de convergences qui découlent de la différence des systèmes de valeur, des connaissances et compétences requises et des méthodes de travail que chaque métier est amené à développer en fonction des contraintes spécifiques auxquelles il est soumis.

Ainsi, chacun de nos métiers – à l'exception peut-être de celui des architectes-paysagistes qui d'ailleurs s'en plaignent – tire sa légitimité d'une base légale spécifique. Les uns se réfèrent plutôt à des normes et à des bases scientifiques ou statistiques, les autres sont tributaire du droit, d'autres encore sont experts en pesée des intérêts. Le profil des uns découle du fait qu'ils assurent des tâches de gestion – p.ex. du cadastre – le profil des autres est conditionné par le fait qu'ils font des projets et des plans et que ces derniers sont plus ou moins proches de la réalisation et dépendent plus ou moins fortement de la technique, de l'esthétique ou du politique.

La pratique prouve que ces différences peuvent générer des conflits et des blocages. Elles peuvent engendrer des rapports de force, notamment si elles sont relayées par des structures institutionnelles (dicastères ou services d'une même administration; relations entre commune et services cantonaux).

Mais l'expérience nous montre aussi qu'il s'agit de problèmes surmontables. Il est possible de les prévenir par un montage adéquat des démarches. Il est possible de les éviter par une gestion attentive des processus de travail. Des procédures inscrites dans des lois sont spécialement conçues pour faciliter leur résolution.

Pour exploiter tout le potentiel synergique du paysage professionnel des métiers usuels du territoire il importe cependant en premier lieu que chaque travail en commun soit exploité pour apprendre à se forger une culture professionnelle commune.